

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 4 (1866)

Heft: 4

Artikel: Le club des amis de liberté dans le temple Saint-Laurent, Lausanne : suite

Autor: Monnet, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui, dit-on, s'était enivré ce soir là et partit à toutes brides, le Premier Consul échappa à l'affreuse machine, qui n'éclata que lorsque la voiture l'eût dépassée. La secousse fut épouvantable ; la mitraille déchira la façade des maisons voisines et un grand nombre de morts et de blessés encombrèrent la rue.

Ensuite des habiles perquisitions de Fouché, ministre de la police, les coupables furent découverts. Carbon, caché chez les demoiselles de Cicée, nièces de M. Cicée, autrefois archevêque de Bordeaux, qui l'avaient pris pour un émigré royaliste rentré dans le pays, fut arrêté. Il dénonça ses complices et fut décapité avec Saint-Régent. Limoëlan avait eu le temps de s'enfuir.

Après avoir rappelé ces quelques détails, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, dont nous possédons l'original, que nous reproduisons textuellement. Elle est adressée :

Au citoyen
Bourdillon, aubergiste
à l'Ours, sous les arcades
à Lausanne,
(en Suisse)

Cette adresse porte le timbre de Toulon.

L. M.

Du port de Toulon, salle de la déportation, le 15 août 1802.

Monsieur,

Quoique je n'aye pas l'honneur de vous connaître que sous le rapport de votre réputation, je n'ai pas balancé à m'adresser à vous, dans l'espoir que vous ne démentirez pas l'opinion favorable qu'on m'a donné de votre délicatesse et probité. Ma situation critique ne me permettant pas de confier aux papier de longs détails, il suffira pour me faire connaître de vous dire que je suis en ma qualité de trésorier de l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, un des principaux accusés de l'attentat fait aux jours du 1^{er} consul, le 3 nivôse, an 9, par l'explosion de la machine infernale : témoin à la suite de cet événement, de l'arrestation de M. de St Régent, Carbon, et de M^e Cicée, nièce de monseigneur l'archevêque de Bordeaux. Sur des avis secrets, craignant de subir le même sort, je résolus de m'expatrier pour jamais ; je rassemblai donc à la hâte au fond d'un petit coffret, les débris de ma fortune formant un capital de 2000 doubles Louis d'or, un écrin garni de bijoux très précieux et de papiers de la dernière importance ; et je parti pour Lausanne, où je croyais trouver M. Delort, ancien chef d'escadron de carabiniers qui par émigration s'y était retiré ainsi que M. l'abbé d'Aiguebelle, mon cousin. Mais frustré dans mon attente, et ayant été averti que j'avais été reconnu, et que les Français cherchaient à m'arrêter, je n'eus que le temps de me sauver de la ville, et comme je me vis poursuivi, je m'arrêtai à quelques pas de distance de la ville, et gagnai la traverse résolu de ne pas rester nanti de mon coffret, ma dernière ressource, mais de le déposer dans un lieu de sûreté. Je m'assurai donc de n'être observé par personne, et je fouillai avec mon couteau de chasse en terre un trou de la profondeur d'environ 2 pieds et demi, j'y plaçai mon coffret, le recouvrîs avec soin et ne m'éloignai qu'après avoir pris sur les lieux et par écrit, les renseignements topographiques les plus exacts que je colai entre la couverture de mon porte-feuille pour m'assurer un facile recouvrement. Mais hélas ! peu de jours après je fus arrêté vers Nyon par deux gendarmes contre lesquels je fis une si vive résistance que j'en blessai un très grièvement. Mais il fallut céder contre la force et me voir garrotter et conduit à Paris par devant un tribunal spécial qui me condamna à la déportation ; et voilà 6 mois que je suis transféré en ce lieu, enfin

le désir de récupérer mon dépôt, l'impossibilité d'agir moi-même et l'obligation de rendre à un des préposés à notre surveillance, une somme d'argent qu'il m'a prêté sur nantissement de ma malle, pour envoyer à mon avocat qui travaille à la révision de mon fatal procès, tout m'a déterminé à madresser à vous. Veuillez, Monsieur, peser mûrement le contenu de ma lettre, et ne commettre aucune indiscretion, qui me serait préjudiciable. Je n'attends que votre prompte réponse pour vous faire passer les renseignements en question, avec lesquels il sera impossible de vous tromper. Je ne vous parle pas de ma reconnaissance, je laisserai à votre délicatesse le soin de la prescrire.

Salut et considération,

Le comte DE MONT-GAILLARD.

P.-S. La prudence exige que vous ne m'écriviez qu'avec la plus grande circonspection, vous mettrez votre lettre sous enveloppe à l'adresse cy (au Cⁿ Louis Cigne, rue de la glacière n° 18, île 85, à Toulon) et sur la lettre (pour M. de Mont-Gaillard). N'omettez pas surtout d'affranchir votre lettre car elle ne me parviendrait pas sans cette formalité qui est ici du plus strict usage.

Le club des amis de la liberté,

dans le temple de Saint-Laurent, à Lausanne.

II.

Chaque jour, la société des *Amis de la liberté* recevait de nouveaux adeptes et entendait de nouveaux orateurs. Il s'y passait quelquefois les scènes les plus curieuses, entr'autres celle où l'on vit paraître à la tribune le citoyen Heubach, se faisant présenter par le fameux patriote Reymond, comme « un aristocrate converti », et donnant sa profession de foi politique à l'assemblée. — « Vous venez d'entendre, dit Reymond, un citoyen ci-devant aristocrate, qui vous a parlé avec une franchise bien rare chez cette classe d'hommes. Il est venu auprès de moi me demander une carte d'entrée à la société, m'invitant à écrire sur cette carte : *pour Heubach, aristocrate converti*. L'assemblée, enthousiasmée par cet acte de régénération, offrit à Heubach une carte de civisme et l'invita à recevoir l'accolade fraternelle.

On entendit aussi, non sans des applaudissements frénétiques, le citoyen Falconnier s'écrier avec une énergie digne de ses bras vigoureux : « Je suis forgeron de mon état ; mon patriotisme est connu, j'ai signé l'un des premiers pour la liberté, et tant qu'il me restera un souffle de vie, je briserai, amincirai et détruirai les fers de l'aristocratie sous le marteau de l'égalité. » Il va sans dire que ces paroles étaient assaisonées de gestes non moins expressifs.

Mais de tous les orateurs de la société, celui qui captivait le plus vivement l'auditoire, c'était le citoyen Reymond, vrai tribun, que nous verrons plus tard devenir le chef de la bande des *Bourla-papay*. Dans le compte-rendu de la séance du 15 février, voici en quels termes on parle de ce bouillant patriote : « Le brave Reymond monte à la tribune et lance la foudre sur la tête des aristocrates, il exhorte, il réveille les

assistants, il fait passer dans leurs cœurs le feu de la liberté qui brûle dans le sien. Il est brusque et rapide dans sa déclaration, son geste est animé, son regard expressif, il s'enflamme, il enflamme tous les cœurs et réunit tous les suffrages. Le citoyen Will, transporté, s'élance à la tribune et l'embrasse avec la franchise d'un homme qui aime la liberté. »

On chantait très souvent dans les réunions de Saint-Laurent ; le citoyen Botté, jeune militaire français, terminait la plupart des séances par quelque hymne patriotique. Le 15 février, entre autres, il transporta l'assemblée en chantant d'une voix sonore la *prise de Mantoue* :

C'en est fait, l'hydre tyrannique,
En rendant les derniers soupirs,
Annonce à l'aigle germanique
Le sort honteux qu'il doit subir.
Lâches ennemis de la France,
Etes-vous enfin confondus ?
Jugez, jugez d'une puissance
Qui veut le règne des vertus.
Gloire aux républicains armés pour la patrie,
Gloire aux braves Français, les vainqueurs d'Italie.

Un jour, les citoyennes des tribunes furent invitées à chanter à leur tour. On attendit quelques instants, puis une voix douce et tremblante se fit entendre ; c'était celle de M^{me} Lacombe, qui fut applaudie avec enthousiasme. Le président Joseph invita cette bonne citoyenne à recevoir, dans l'occasion, le baiser fraternel. Telle est du moins la relation du bulletin de la séance.

Cependant, le zèle ardent qui, à l'origine de la société des *Amis de la liberté*, avait réuni un si grand nombre de citoyens ne tarda pas à se ralentir. Au bout d'un mois, les séances devenaient déjà languissantes ; elles furent réduites à deux par semaine, et l'on y fit des lectures intéressantes pour suppléer aux discussions qui manquaient de chaleur. A l'occasion des fêtes de Pâques, l'assemblée provisoire suspendit les réunions patriotiques de St-Laurent, et décida que le temple serait rendu au culte. Des discussions curieuses eurent lieu au sujet des ornements patriotiques dont l'église était décorée et que l'autorité voulait faire supprimer. Reymond profita du moment pour ramener sur le tapis une question qui lui tenait à cœur, celle de la destruction de tous les monuments que renfermait le chœur de la cathédrale. « Pourquoi ces papes, ces évêques, ces chevaliers, ces mylords, etc.? Pourquoi ces effigies d'ours sur les portes du chœur? Admettra-t-on des bêtes féroces plutôt que Guillaume-Tell? Non, citoyens, je vous invite à vous opposer par la force à un décret porté par l'injustice. »

Quelques semaines auparavant, et sur la proposition de Reymond, une députation avait été envoyée aux magistrats de Lausanne pour les inviter à faire effacer les armoiries, les écussons, toutes les anciennes traces de la féodalité et de l'aristocratie. C'est sans doute ensuite de cette démarche que plusieurs armoiries ont

été effacées à coup de marteau, ainsi qu'on en peut voir les traces au-dessus de la porte St-Maire, à l'Hôtel-de-ville, sur la façade d'une maison de la rue du Grand-Chêne et ailleurs.

Après quinze jours d'interruption les séances purent être reprises sous la protection de la Chambre administrative, nouvellement constituée. Ces séances furent remplies par des dissertations sur les mœurs, la liberté, l'égalité, les bourgeoisies, la constitution, etc. — Mais on n'avait pas oublié l'enlèvement du buste de Guillaume-Tell, et de l'emblème de l'Egalité, exigé par l'autorité ; aussi fut-il décidé, par un vote unanime, de réintroduire promptement dans l'église de St.-Laurent ces ornements patriotiques. Les citoyennes des tribunes proposèrent à cette occasion une fête civique à laquelle elles prirent une part active. Cette fête, qui fut fixée au 26 avril, fut une des plus curieuses démonstrations patriotiques des *Amis de la liberté*. Elle fera l'objet d'un prochain article.

L. M.

Chronique de la mode.

Eh quoi ! s'écrieront quelques lecteurs misanthropes, le *Conteur*, après avoir été tour à tour sérieux, satirique ou badin, veut se donner le genre de parler mode ! Dans ce cas, il perdra ses abonnés raisonnables et prudents. N'est-ce point assez que nos femmes et nos filles s'inquiètent constamment de ce qui se porte et ne se porte pas, sans que le *Conteur* vienne leur donner de perfides conseils et conspirer avec elles contre la bourse des pères et des maris. Rassurez-vous, esprits inquiets, ce petit journal veut rester sage, et s'il parle toilette aujourd'hui, c'est justement afin de montrer une fois de plus combien l'on est ridicule en suivant toutes les fluctuations de cette capricieuse divinité qu'on appelle *la Mode*.

Il serait presque impossible d'écrire une chronique complète de toutes les variations observées dans le costume féminin depuis trente ans. Il serait trop long, par exemple, d'écrire l'histoire du chapeau, de la robe, du pardessus, etc. ; aussi nous ne prenons aujourd'hui qu'un fragment de la toilette d'une dame, la généalogie des manches. Cet article promet peu, et cependant quelle variété depuis un quart de siècle ! En remontant dans nos souvenirs aussi loin que possible, nous trouvons les manches gonflées vers l'épaule au moyen d'un petit gigot en toile fortement amidonnée. Jadis la torture s'infligeait avec une foule de raffinements cruels, et cependant on négligea le genre de supplice qu'on s'imposa plus tard en portant ces sous-manches tellement roides qu'elles déchiraient l'épiderme d'une façon déplorable. Les petites filles étaient aussi soumises à ce carcan qu'elles supportaient en pleurant, fort peu consolées lorsque leurs bonnes les assuraient gravement « qu'il faut souffrir pour être belle. » Ensuite, on substitua aux gigots empesés des